

# Publication spéciale

## Stage CPE mardi 21 mai 2019

Le SNES-FSU propose tout au long de l'année des stages de formation syndicale.

**Les sections académiques de Paris, Créteil et Versailles vous proposent un stage spécialement destiné aux CPE le mardi 21 mai 2019 au lycée Hôtelier Belliard (Paris 18<sup>ème</sup>).**

Ce stage, ouvert à toutes et tous les CPE, sera l'occasion d'échanger lors de rencontres et débats avec :

- **Philippe TENAUD**, représentant du SNPES-PJJ-FSU syndicat national de la protection judiciaire de la jeunesse, interviendra sur le thème du **travail avec l'Institution** : lien école-justice, problématique des mineurs isolés et radicalisés, prises en charges et moyens d'action.
- **Jean-François DUPEYRON**, auteur de « La vie scolaire. Une étude philosophique » (2017), Maître de conférences en philosophie de l'éducation et responsable du master SMEEF spécialité « Accompagnement pédagogique des adolescents, encadrement et pilotage de projets éducatifs », interviendra sur une **mise en perspective de notre métier et de ce qu'il est devenu** : « super CPE », « super éducateur », « super flic », etc.
- **Olivier RALUY**, secrétaire national CPE du SNES-FSU, interviendra sur la sortie du régime dérogatoire, les AED « prépro » à la rentrée 2019, et sur les réformes : quels enjeux pour les CPE, temps de travail, suivi des élèves, Service National Unique... ?

Nous espérons vous y retrouver nombreux !

Loïc Sanchez, secteur CPE , SNES-FSU Versailles  
Courriel : [cpe@versailles.snes.edu](mailto:cpe@versailles.snes.edu)



**Loi Blanquer, projet de loi Fonction publique,  
temps de travail des CPE : STOP MÉPRIS !  
Tous mobilisés et dans l'action  
le jeudi 9 mai !**

### Sommaire

- p. 1 : Présentation du stage
- p. 2 : Modalités d'inscription et modèle d'autorisation d'absence

# STAGE INTERACADÉMIQUE SPÉCIAL CPE

Ce stage est ouvert aux CPE syndiqués et non syndiqués.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### → Quand ?

Le mardi 21 mai 2019 de 9h30 à 17h.

### → Où ?

#### Lycée hôtelier BELLIARD

135 rue Belliard

75018 Paris

#### Transports :

- Métro : Porte de Clignancourt (ligne 4), Porte de St Ouen (ligne 13), Jules Joffrin (ligne 12)

- Tramway : le T3b arrêt Angélique Compoint-Porte Montmartre

- Bus : 80-85 : Mairie du 18<sup>e</sup> ; 95-60 : Damrémont, Championnet ; 56 : Porte de Clignancourt ; 31 : Vauvenargues

## INSCRIPTION

1) S'inscrire au stage auprès de la section académique SNES-FSU via le formulaire en ligne disponible sur notre site [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu) rubrique « CPE ».

2) Si vous travaillez le mardi, remettre au chef d'établissement au moins un mois avant la date du stage une demande d'autorisation d'absence adressée à la Rectrice (voir ci-dessous).

**Date limite de remise de la demande d'autorisation d'absence : au plus tard le samedi 20 avril 2019.**

## MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

À ADAPTER EN FONCTION DE VOTRE SITUATION  
(À reproduire et à déposer **au plus tard le 20 avril 2019**)

NOM Prénom

Grade et Fonction

à Madame la Rectrice  
Établissement  
S/c de M. (1)

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11.01.1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non titulaires de l'État pour la formation syndicale,
- et du décret n° 84-474 du 15.06.1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 21 mai 2019 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Paris.

Il est organisé par le Secrétariat académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.02.93).

À .....

Le .....

Signature

(1) Nom et qualité du chef d'établissement, cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références correspondant à votre situation (titulaires : 84-16 ; contractuels : 82-997)



**Tél. : 01.41.24.80.56**

**Mail : [s3ver@snes.edu](mailto:s3ver@snes.edu)**

**Site : [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu)**

**Twitter : [@SNESVersailles](https://twitter.com/SNESVersailles)**